

**À qui de droit à la CARRA**

**Madame Jocelyne Dagenais, directrice générale**

**Monsieur Gilles Giguère, président du Comité de retraite RREGOP**

**Monsieur Jacques Racine, président du Comité de retraite du RRPE**

**Objet : Suivi aux relevés : *État des dépôts et Relevé annuel 2010***

**Madame, monsieur,**

**Suite à la réception des documents cités en exergue, voici quelques observations qui devraient attirer votre attention et susciter les corrections qui s'imposent.**

**Nous constatons que le cumul de l'année 2010 comprend 13 mois avec l'inclusion de janvier 2011.**

**En agissant ainsi, chaque retraité de la CARRA doit procéder à des soustractions pour connaître les montants réels des paiements et des prélèvements pour 2010.**

**Toute corporation qui se respecte serait mal venue de procéder ainsi dans la présentation de ses états financiers.**

**Nous observons qu'il a fallu huit (8) pages sur huit (8) feuilles pour imprimer les treize (13) dépôts et trois (3) pages sur trois (3) feuilles pour imprimer le *Relevé annuel 2010*, cela dans deux (2) envois postaux distincts alors que dans le passé, les mêmes rapports étaient cumulés sur une seule feuille recto-verso de 21,59 cm par 35,56 cm pour les douze (12) mois de l'année civile et le tout nous parvenait en un seul envoi postal.**

**Dans « État des dépôts » en page 3, « Montants cumulatifs de l'année 2010 » un montant qui appartient à l'année 2011 et qui sera versé en janvier 2011. Pourquoi faire chevaucher les cumulatifs sur les deux années et demander aux bénéficiaires de démêler les montants ?**

**Nous considérons que c'est un énorme gaspillage de papier et des frais de poste payés en double à plus de 280 000 prestataires (287460 prestataires,**

selon le rapport annuel de la CARRA 2009, page 17) alors que l'on prône de se « serrer la ceinture ».

**Nous pensons que les redondances inutiles devraient être enlevées.**

**La liste des prélèvements contient des inversions (mauvaises descriptions appliquées aux mauvais montants) susceptibles d'induire en erreur, d'autant plus que les montants sont éloignés des descriptions. Le rapprochement permettrait d'économiser du papier tout en étant plus facile à lire.**

**Par exemple, pourquoi le même libellé dans le document « Votre relevé annuel 2010 » en page 1 donne des résultats différents : « Rente annuelle payable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 » dont le montant est X \$ et « Rente annuelle payable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 » dont le montant est Y \$ ?**

**Pour certains groupes de retraités, on indique faussement que le montant de la rente versée au conjoint du retraité décédé sera de 50% alors qu'il faudrait lire 60%. (Exemple : le régime RRF)**

**Nous croyons que vos documents précités donnent des informations imprécises, parfois erronées et qui sèment la confusion.**

**Nous pensons que la CARRA a payé trop cher pour un système informatique qui donne une si piètre performance.**

**Comment se fait-il qu'on ait autorisé la transmission de tels documents ?**

**Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir procéder aux corrections qui s'imposent.**

**Nous vous souhaitons, madame, monsieur, bonne réception de nos observations.**

**Rosaire Quévillon, vice-président**

2011-01-17